

Objectifs de la formation

Ce programme de formation vise à sensibiliser les conducteurs à l'importance de remplir le constat amiable suite à un accident, tant dans un cadre professionnel que domestique, à leur donner les éléments de compréhension permettant de remplir convenablement le constat, de connaître les règles de gestions mises en œuvre par les assureurs, et de répondre aux questions spécifiques afin de préserver la sécurité et à de limiter les coûts directs liés aux accidents de la route en milieu professionnel.

Le programme comporte 9 modules.

Objectifs pédagogiques et contenu des modules

Au fur et à mesure des modules, les apprenants vont développer leurs connaissances concernant :

- Les règles de gestion des accidents par les assureurs, convention IRSA-IDA,
- Comprendre l'importance d'un bon remplissage du constat amiable,
- Connaître le barème de responsabilités,
- Savoir remplir le constat amiable.

1. QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

- Accident avec dégâts matériels uniquement
- Accident avec des blessés
- Cas du carambolage

2. QU'EST-CE QUE LE CONSTAT AMIABLE

- Le formulaire manuscrit
- Le e-constat
- Avantages et inconvénients

3. QUAND FAUT-IL FAIRE UN CONSTAT

4. EN CAS DE REFUS DE CONSTAT PAR L'AUTRE PARTIE

5. LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

6. REVUE DE DETAIL

- Comment rédiger un constat
- Quelles information préremplir
- Les croix, le croquis explicite
- Les vérifications à faire

7. A QUI ENVOYER LE CONSTAT ET DANS QUEL DELAI

8. L'INDEMNISATION

9. LES CONSEILS UTILES

Méthodes et moyens pédagogiques

Ce programme de formation est réalisé par Webinaire (Accès Internet), ou en salle, à l'aide d'un vidéoprojecteur, PC, constats amiables et tableau, afin de transmettre les connaissances à l'apprenant. Les interactions sont constituées de témoignages, d'illustrations, d'extraits de vidéos, d'images de synthèse, de photos prises sur le terrain (ludiques et pédagogiques).

Public concerné et Prérequis

Cette formation s'adresse aux collaborateurs d'une organisation, depuis la Direction au plus haut niveau jusqu'aux employés, concernés par la conduite d'un véhicule. Elle s'adresse aussi aux fonctions supports impliquées dans le management des véhicules, des assurances et de la santé et sécurité (Responsable flotte, Responsable des assurances, Ressources Humaines, Préventeurs et Animateurs SST, Coordinateurs HSE, Gestionnaires de parcs auto, Conseillers RSE).

Il n'y a pas de prérequis nécessaire pour assister à cette formation.

Le constat européen d'accident

Durée de la formation

La formation a une durée de deux heures trente, réparties sur les 9 modules.

Lieu (x) de la formation

Cette formation est réalisée en mode webinaire sur des postes individuels avec accès à internet. Elle nécessite l'accès à la plateforme de formation avec code d'accès remis au participant via un e-mail d'invitation reçu préalablement.

Dans un objectif de qualité, nous recommandons au participant de se mettre dans un lieu calme et dégagé de toute sollicitation de son environnement professionnel durant la formation.

Il est aussi possible de réaliser cette formation en salle, avec écran et vidéoprojecteur.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Un tableau permet de suivre la présence et l'assiduité du participant à cette formation.

Une attestation de formation est délivrée au participant qui a complété sa formation. Sur demande, un bilan de la formation peut être remis au client.

Nous consulter :

LIANCE Solutions & Conseils

Tel : 09 66 92 75 53 - 06 88 82 74 18.

Par email : info@liance-solutions.fr

Site web: www.liance-solutions.fr

Référence programme : 3400-001 RR - 2017 v1

Durée : 2,5 heures

Prix* : 85.00 euros HT par personne

Groupe et formation intra : nous consulter.



(*) Prix indicatif pour une personne.